



Dépôt d'Objets Numérisés



Prévisualisation extraite de XI_79_9.pdf

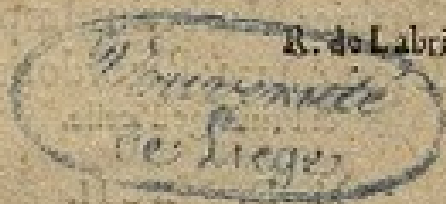


Extraict du Priuilege de son Alteze de Liege.

La plen à son Alteze, de pennetter, octroyer & donner priuilege à Gualtier Morberius Imprimeur jure, de pouoir Imprimer, ou faire Imprimer, ses Loix, Statuts & ordonnâces de son pais de Liege, interdisant & defendât à tous Imprimeurs, Libraires ou autres personnes quelconques, de quelle conditions ou qualitez qu'ilz soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ny faire vendre, sur peine de confiscation des liures & Cent florins d'or damende, l'une partie au profit de son Alteze, & l'autre partie au profit dudit Morberius, Côme plus amplement appert en l'original. Voulât que cest extraict ay forme de signification telle, que si l'original fust intime à chascun.

Donné au Conseil priué de son Alteze. le xxvii, iour de Iuin, l'An, M. D. XCII. Ainsi subigné

R. de Labricque,



i Informations



Loix, statuts et ordonnances de Son Alteze Ser. et R. de Liege sur le reglement de la justice en son pais de Liege.

Auteur(s), créateur(s), collaborateur(s) :**Type d'objet représenté :** Livre, monographie**URL permanente**  <http://hdl.handle.net/2268.1/3299>

Détails

Lieu de conservation de l'objet original:	Réseau des Bibliothèques
Editeur:	A Liège : Chez Gualtier Morberius
Première publication ou diffusion de l'objet original:	1592 16e siècle Temps Modernes (1492-1789)
Lieu de création de l'objet original:	Liège (Belgique)
Identifiant(s):	XI.79.9 (cote ULiège) 709309126 (code-barres)
Langue de l'objet original:	Français
Description:	Signatures : A-H ⁴ Empreinte: itr- :&rà n,ns de&c (C) 1592 (R) (exemplaire ULiège)
Matériau, support de l'objet original:	Papier
Dimensions, durée ou poids:	in-4
Description physique de l'objet représenté:	34 pages
Lieu géographique représenté ou évoqué:	Liège (Principauté)
Mots-clés:	Liège (Principauté) -- Histoire
Discipline(s) CREF:	Histoire
Discipline(s):	Arts & sciences humaines => Histoire
Ressource(s) liée(s) à l'objet original:	De Theux 21
Autre(s) contributeur(s):	Morberius, Gautier (15.-1595) (imprimeur-libraire)
Fait partie du:	Domaine public
URL permanente:	http://hdl.handle.net/2268.1/3299

[Voir/Ouvrir](#)

**XI_79_9.pdf****Description:****Taille:** 26.79 MB**Format:** Adobe PDF**Type d'accès:** Accès ouvert

Présentation scientifique

Loix, statuts et ordonnances sort des presses de Gautier Morberius en 1592. Cet édit officiel, dont l'objectif est de réglementer la pratique de la justice sur l'ensemble du territoire de la principauté liégeoise, émane directement d'Ernest de Bavière. Son blason figure d'ailleurs au centre de la page de titre, emplacement traditionnellement réservé à la marque typographique de la *Patience* (PATIENTIA VICTRIX FORTUNAE) que l'imprimeur emploie tout au long de son activité typographique. La mise en exergue des armes du prince-évêque doit être comprise ici comme un argument d'autorité. En procédant de la sorte, Morberius renforce sensiblement le caractère officiel du document. Au fil des pages se succèdent des articles traitant du statut des « officiaux » à celui des « prélocuteurs », en passant par les jurés, les députés d'états, les greffiers ou encore les huissiers. Le texte a également fait l'objet d'une traduction en néerlandais à destination de la région thioise de la principauté épiscopale. Il apparaît, cependant, que ces statuts n'ont jamais eu force de loi. Ils ne furent, *de facto*, jamais approuvés par les États du pays.

L'implantation, certes tardive, de l'imprimerie à Liège doit beaucoup à Gautier Morberius qui est considéré par d'aucuns, non sans un certain lyrisme, comme celui « qui a soustrait la ville aux presses étrangères ». Malgré des tentatives isolées plus précoces, il faut attendre la fin des années 1550 et la venue de l'imprimeur pour que la cité mosane se dote, de manière durable, d'un atelier typographique. À cette époque, de grands centres urbains tels que Louvain, Bruges, Bruxelles, Gand et Anvers en possèdent un depuis plus d'un demi-siècle. Originaire de la région de Saint-Trond, Morberius effectue sa formation de typographe à Anvers. Il travaille justement dans un atelier anversoise, lorsqu'en 1555, il est mandé par le Conseil de Liège. Trois ans plus tard, il reçoit du prince-évêque Robert de Berghes, les patentes qui l'élèvent au rang de premier imprimeur-juré de la cité mosane, un privilège qui sera renouvelé sous Gérard de Groesbeeck et Ernest de Bavière. Polyglotte, amateur de littérature classique, Morberius s'inscrit dans la lignée des imprimeurs de la Renaissance bien que ses éditions se limitent, pour l'essentiel, à des édits officiels et à des livres liturgiques. Toutefois, ce n'est qu'en 1567, soit relativement tard, qu'il acquiert le droit de bourgeoisie et fait son entrée au sein du « bon métier des merciers », laissant supposer qu'il a pris le temps d'étudier la viabilité économique de son entreprise avant de s'installer définitivement à Liège.

L'imprimé numérisé, de format in-quarto, se compose de huit cahiers reliés entre eux au moyen d'une fine cordelette et recouverts d'une reliure en parchemin, remploi d'un manuscrit plus ancien. Cette dernière est probablement issue d'un livre de chants liturgiques ; apparaissent, sur le recto, la fin du *Te Deum* ainsi que le premier répons (*Omnis pulchritudo*) lié à la fête de l'Ascension tandis que, sur le verso, figure une partie des litanies des saints chantées à l'occasion des Rogations, durant les jours qui précèdent l'Ascension. La notation musicale employée est de type gothique, parfois appelée *Hufnagelschrift* ou « notation à clous ». Apparue au XII^e siècle, elle connaîtra un important succès dans les territoires de France orientale, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Belgique. Son utilisation est encore attestée pour le XIV^e siècle et même pour le XV^e siècle.

Par ailleurs, le texte imprimé est parcouru d'une multitude d'annotations manuscrites marginales et intratextuelles dont l'encre et la graphie correspondent à celles de l'ex-libris « Ad Raes » inscrit au sommet de la page de titre. Ce faisant, l'auteur des notes, dont l'identification exacte s'avère impossible, met en exergue plusieurs erreurs survenues lors de la composition des formes. Dans nombre de cas, il s'agit de simples inversions de lettres à l'instar du folio C3 recto où les lettres « a » et « p » ont été interverties de sorte qu'on lit « aparence » au lieu de « apparence ».

L'édition des *Loix, statuts et ordonnances* a assurément connu une diffusion importante, eu égard aux nombres d'exemplaires conservés. L'Université de Liège possède, dans ses collections, une seconde version de l'ouvrage datée, elle aussi, de 1592. Cette dernière a fait l'objet d'une compilation plus tardive avec d'autres textes juridiques ; elle s'insère entre les *Statuts et ordonnances, touchant le stil et manière de proceder, en l'administration de lustice, deuant & par les Courts & lustices seculieres du Pays de Liege* (1622 – 4e édition) et *Statuta consistorialia et reformatio iudiciorum spiritualium civitatis, patriae seu ditionis & dioecesis Leodiensis* (1582). Il s'agit, qui plus est, d'un ouvrage à usage professionnel puisque des pages vierges ont été intercalées entre chaque folio, certaines étant couvertes de notes manuscrites. Fait important, certaines coquilles mises en évidence par les annotations marginales ont été corrigées d'un exemplaire à l'autre. Ainsi, le terme « dispensions », au folio B2 recto, a été révisé en « dispensations ». Des modifications similaires peuvent être relevées sur un exemplaire conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (VH 24629 A). Concernant le présent édit, l'analyse comparative montre qu'il s'agit de la première émission de l'ouvrage et que des corrections ont été apportées en cours d'impression.



Gaylen Vankan

Master 2 en Histoire de l'art et archéologie (2017)

Cette présentation a été réalisée dans le cadre de la collection "Arm@rium Universitatis Leodiensis. La bibliothèque virtuelle du Moyen Âge et de la première Modernité de l'Université de Liège", développée par l'Unité de Recherche Transitions [↗](#).

Citer cette présentation :

VANKAN G., « Ernest de Bavière, Loix, statuts et ordonnances de son Alteze Serme. et Rme. de Liege, sur le reglement de la lustice, en son païs de Liege., Liège, Gautier Morberius, 1592, 4° (Liège, Bibliothèque Alpha, R3665B) », in *Arm@rium Universitatis Leodiensis. La bibliothèque virtuelle du Moyen Âge et de la première Modernité de l'Université de Liège*, mars 2017. <http://hdl.handle.net/2268.1/3299>

Bibliographie :

DE THEUX DE MONTJARDIN X., *Bibliographie liégeoise* [↗](#), 2e éd. augmentée, réimpr. Nieuwkoop, De Graaf, 1973, col. 21.

Universal Short Title Catalogue (USTC 76598 [↗](#))

ADAM R., « Impressum Leodii ... L'imprimerie à Liège avant Morberius [↗](#) », dans MARCHANDISSE A., *Florilège du livre en Principauté de Liège du IXe au XVIIIe siècle*, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 2009, p. 195-208.

GOBERT TH. « L'imprimerie à Liège sous l'Ancien Régime [↗](#) », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLVII, 1922, p. 15-116.

ROUZET A. *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs belges des XVe et XVIe siècles dans les limites géographiques de la Belgique actuelle* ↗, Nieuwkoop, 1975, p. 154-155.

STIENNON J. « L'œuvre des premiers imprimeurs liégeois (1560-1600) ↗ », dans *Gutenberg Jahrbuch*, 1957, p. 175-178.



Les reproductions numériques disponibles sur DONum sont en faible résolution, facilitant le téléchargement. Des fichiers de haute qualité peuvent être obtenus sur conditions, via notre formulaire de contact.

Les documents disponibles sur DONum peuvent être protégés par le droit d'auteur. Ils sont soumis aux règles habituelles de bon usage.



@ULiegeLib



Mentions légales

